

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2025**

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Affiché et publié le :

19 juin 2025

Délibération n°**2025-031** examinée le 18/06/2025 - ACCORD LOCAL - NOMBRE ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL MÉTROPOLITAIN – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-032** examinée le 18/06/2025 – CLECT – Rejetée à l’unanimité moins 2 abstentions

Délibération n°**2025-033** examinée le 18/06/2025 – CONVENTION D'IDENTIFICATION ET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE LA GUIGNARDIÈRE – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-034** examinée le 18/06/2025 – MISE À JOUR ANNUELLE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-035** examinée le 18/06/2025 – ADHÉSION À LA SPL ORLÉANS ÉNERGIES – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-036** examinée le 18/06/2025 – CONVENTION DE SERVITUDE, IMMEUBLE PLACE JEAN ZAY CADASTRÉ AM 167 – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-037** examinée le 18/06/2025 – PROTOCOLE FORTES CHALEURS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-038** examinée le 18/06/2025 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACM – MODIFICATIONS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-039** examinée le 18/06/2025 – CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE – MODIFICATIONS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-040** examinée le 18/06/2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA 8ème RENCONTRE PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS MATERNELS INDÉPENDANTS POUR 20 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE ORLÉANAISE – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°**2025-041** examinée le 18/06/2025 – CRÉANCES EN NON VALEURS – Approuvée à l’unanimité

Délibération n°2025-042 examinée le 18/06/2025 – FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAIN – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-043 examinée le 18/06/2025 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FORFAITAIRE À L'ASSOCIATION MARDIÉ RÉCRÉ – Approuvée à l'unanimité moins 9 abstentions

Délibération n°2025-044 examinée le 18/06/2025 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FORFAITAIRE À L'ASSOCIATION LES PASSEURS DE LATINGY – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-045 examinée le 18/06/2025 – SUBVENTION FORFAITAIRE À L'ASSOCIATION LA SOCIÉTÉ DE CHASSE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-046 examinée le 18/06/2025 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AGBCM – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-047 examinée le 18/06/2025 – CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL À DESTINATION DU COMITÉ DES FÊTES – Approuvée à l'unanimité moins 3 non participations et 2 abstentions

Délibération n°2025-048 examinée le 18/06/2025 – CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL À DESTINATION DE LA SAINT VINCENT – Approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions

Délibération n°2025-049 examinée le 18/06/2025 – CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL À DESTINATION DES SAPEURS POMPIERS – Approuvée l'unanimité moins 6 abstentions

Délibération n°2025-050 examinée le 18/06/2025 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION LA SHOL – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-051 examinée le 18/06/2025 – CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-052 examinée le 18/06/2025 – SUPPRESSION DE POSTE - TABLEAU DES EMPLOIS MODIFIÉ – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-053 examinée le 18/06/2025 – RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CENTRE-VAL DE LOIRE RELATIFS AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION D'OLÉANS MÉTROPOLE SUR LE THÈME DU RÉSEAU DE TRANSPORTS DE LA MÉTROPOLE – Prend acte

 Le Maire,
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations (excepté la délibération n°2025-053) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>